

S U A P S
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Le sport pour le personnel de l'UPV
Comment s'inscrire ?

A compter du 20 septembre 2018, les inscriptions se feront au bureau d'accueil du SUAPS qui se trouve à la maison des étudiants (MDE), au-dessus du SCUIO.

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 09h30 à 12h15 et de 13h45 à 15h15 et le vendredi de 09h30 à 12h15.

- ✓ Le certificat médical de moins de 3 mois de « non contre-indication à la pratique sportive » est obligatoire.
Attention !!! Ne pas spécifier l'activité pratiquée mais une mention « pratique sportive en général » (sauf contre-indications particulières).
- ✓ La cotisation est calculée en fonction de l'indice majoré (sur le bulletin de salaire).
Le paiement de celle-ci s'effectuera uniquement par espèces.

Indice	Cotisation SUAPS
Moins de 400	25 €
Entre 400 et 500	30 €
Entre 500 et 600	40 €
Plus de 600	50 €

Pièces à fournir :

- Dernier bulletin de salaire
- La fiche d'inscription
- Certificat médical original de moins de 3 mois
- Une photo d'identité